**Pour publication immédiate**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Réaction aux propos de Pierre Poilievre sur l’itinérance

**Démanteler les campements n’est pas une solution**

**Québec, le 25 avril 2025** — À une semaine du scrutin fédéral, le chef conservateur Pierre Poilievre promet une loi pour permettre aux forces policières de démanteler les campements « illégaux ». Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) s’oppose fermement à cette approche répressive, qui ne fera qu’aggraver la crise actuelle.

«*Démonter les campements ne règle rien : on déplace la misère et on fragilise des personnes déjà vulnérables. On ne réduit pas l’itinérance en criminalisant les moyens employés par les personnes pour survivre : on l’aggrave, on la rend plus coûteuse et plus invisible* », déclare Gabriel Pallotta, président du RSIQ.

**Ce qu’il faut, c’est du logement, des soins et du soutien.**

M. Poilievre touche juste sur un point : sortir de l’itinérance ne se résume pas à offrir un toit. Mais croire que la police est l’acteur clé pour y répondre relève d’une profonde méconnaissance du problème. Ce qu’il faut, ce sont des solutions humaines, coordonnées et intersectorielles : du logement social, un revenu décent, des soins accessibles et un filet de soutien solide.

Les campements ne sont pas la cause de la crise, mais le symptôme d’un filet social déchiré. Les démanteler, c’est effacer le problème des yeux sans rien régler. La réponse, c’est d’agir en amont — avec compassion, cohérence et courage.

**Un constat partagé : l’échec d’une approche punitive**

Le récent rapport de la Défenseure fédérale du logement, Marie-Josée Houle, est sans équivoque : la situation des campements au Canada s’apparente à une double crise des droits de la personne. D’une part, elle résulte du non-respect du droit au logement. D’autre part, les municipalités, souvent laissées à elles-mêmes, ne disposent pas des outils pour répondre adéquatement aux besoins.

La Défenseure fédérale du logement demande un plan qui doit inclure des engagements clairs, incluant la fin des expulsions forcées.

**Des solutions existent**

Adoptée lors des derniers États généraux de l’itinérance, la **Déclaration commune** propose :

* Garantir le droit au logement par des investissements massifs dans le logement social et abordable.
* Assurer un revenu décent.
* Renforcer les services et la prévention (santé mentale, dépendances, soutien communautaire).
* Instaurer une réponse gouvernementale efficace et un financement stable.

Déjà **10 400 personnes** ont signé cette déclaration commune. Nous invitons tous les partis à l’appuyer. L’itinérance n’est pas une fatalité. Ensemble, renversons la tendance.

**Pour signer la déclaration commune**: [www.itinerance.ca/declaration](http://www.itinerance.ca/declaration)

**À propos du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec**

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec a été créé en 1998 et consiste en un regroupement de quinze concertations régionales de lutte à l’itinérance et une vingtaine de membres associés, totalisant plus de 200 organismes à travers le Québec qui visent entre autres à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d’itinérance ou à risque de l’être.

— 30 —

**Pour information et demandes médias :**  
Jean-Maxime St-Hilaire  
Flanagan Relations publiques  
[jean-maxime@flanaganrp.com](mailto:jean-maxime@flanaganrp.com)   
438 492-3811